

# Règlements Pro Stock 2026

## Le Speedway d'East Broughton

**Aucun 4X4 ou Pick Up ne sera accepté à l'exception des pick up de la série Pro-Cam respectant les règlements ci-dessous. Traction arrière seulement.**

- 1. Moteur** : Moteur open, petit bloc seulement. Carburateur seulement. Le maximum de recule du moteur permis est quand la bougie la plus en avant du moteur est en ligne avec le ball joint du haut. La direction se réserve le droit de pénaliser un conducteur qui dominerait exagérément la classe.
  - 1.1** Moteur GM LS modifier à carburateur permis.
  - 1.2** Transmission: open. *Driving Shaft en acier seulement.*
- 2. Poids** : Poids minimal du véhicule avec coureurs 3000 lbs.
- 3. Châssis** : Original du même fabricant que la carrosserie, châssis tubulaire avec « unit » d'automobile ou châssis tubulaire complet. Empattement de 105 pouces minimum obligatoire.
- 4. Pneus** : **roue 8 pouces** Hoosier # 36213 D40 OU 36212 A40 OU H40 (équivalent à 275/60R15) et # 36208 D40 OU 36215 A40 OU H40 (équivalent à 255/60R15); 36156 soft, med (équivalent à 275/60R15) 36149 soft (équivalent à 255/60R15) **American Racer** 26.5/8.0-15dt (soft, med) et 27.5/8.0-15dt (soft, med) tread type F. **Pour roue 10 pouces** 11/87-15 m45- d60 11/90-15 m45-d50-d60
- 5. Roue** : d'acier seulement, largeur de 10 pouces maximum.
- 6. Freins** : Les freins doivent être fonctionnels aux quatre (4) roues. Valve à frein permise.
- 7. Suspension avant:** Tables du bas d'origine (Ford ou GMC) Spindle et hub (rotor de frein avant) d'origine. Boîtier de direction en acier seulement. Un seul amortisseur par roue.  
**Suspension arrière à lames** : lame en acier, multiple ou mono ajustable avec un ajustement maximum en avant ou en arrière. Aucune combinaison lame/ressort permis.

**Suspension arrière à coil** : ressort 5 pouces de diamètre minimum et doivent être au-dessus du différentiel. Permis : 3 ou 4 points avec bras du bas 18 pouces minimum et bras du haut 10 pouces minimum centre en centre des bolts. *Différence entre la longueur des bras 1 pouce maximum.* Panhard bars droite acceptée.

**PIÈCES INTERDITES** = Crémailleure. Bird cage sur différentiel. Combinaison ressort/amortisseur (coilover). Cinquième ressort. Tringlerie de watt (watt linkage). Leviers de torsion (torque arms). Tout dispositifs mécaniques de transfert de poids lorsque la voiture est en mouvement qui n'est pas d'origine.

- 8. Silencieux** : Les « headers » et le système d'échappement doivent avoir leur sortie en arrière du siège du conducteur. Si le système d'échappement passe dans l'habitacle, celui-ci doit être caché par un mur pare-feu dans le but que personne ne puisse se brûler en y touchant.
- 9. Équipement de sécurité** : Survêtements exigés, vêtements ignifugés recommandés, casques obligatoires, ceintures de sécurité 5 points minimum fonctionnelles et bien fixées aux châssis obligatoires. Un filet de course automobile est obligatoire du côté conducteur.

*À partir de la saison 2027, les vêtements ignifugés (habit de course et gants) seront obligatoires. Les dates d'expiration des filets de courses et des ceintures de sécurité seront vérifiées.*

- 10. Voiture détériorée** : Une voiture trop accidentée ou endommagée pourra être refusée.

- 11. Barres de frottement** : Les barres de frottement ou patins sont permis de chaque côté du véhicule. Ces barres devront être en acier carré, rectangulaire ou rond d'une dimension maximum d'un (1) pouce d'épais et de 2½ pouces de haut. Elles devront être installées accoter au panneau de carrosserie avec chaque bout coupé à 45 degrés et bouchés, sans rebord tranchant ni accrochant et devront être peintes de façon à ne pas modifier l'apparence des numéros de côté.

- 12. Miroirs et vitres** : Les feux de position, les phares, tous les miroirs et toutes les vitres de côté et arrières doivent être enlevés. Si le pare-brise est ôté, il doit être remplacé par un grillage avec un minimum de deux barres au centre du grillage pour solidifier le grillage.

**13. Feu de positionnement** : Un feu de positionnement doit être installé à l'arrière du véhicule.

**14. Numéros et inscription** : Le numéro du véhicule devra être compris entre 1 et 999 sans 0 à l'avant (ex: 01). Le numéro doit être visible des 2 côtés du véhicule au niveau de la porte avant par des chiffres d'une hauteur minimale de 18pc. Un modèle plus petit, d'un minimum de 4pc, est exigé dans le coin du pare-brise, côté passager. Vous pouvez réserver vos numéros à l'avance. Si deux coureurs portent le même numéro, les coureurs étant présents en 2025 auront priorité. La priorité de numéro est valide jusqu'à la fin des inscriptions du programme d'ouverture 2026.

**15. Portes** : Toutes les portes doivent être boulonnées ou soudées.

**16. Cage** : Chaque véhicule doit être muni d'une cage protectrice complète en tuyau rond d'acier d'un diamètre d'au moins 1,5 po. et d'une épaisseur de ,125 po. Il doit y avoir un minimum de 6 points d'appui. *Il est obligatoire d'avoir 3 barres dans la porte du côté conducteur et un X ou 2 barres dans la porte du côté passager du véhicule et elles doivent être soudées après l'arceau.* Il est recommandé d'installer de la mousse ignifuge aux barres situées près de la tête du conducteur.

**17. Murs anti-feu** : Les murs anti-feu sont obligatoires et doivent isoler le conducteur du moteur, du réservoir à essence et du radiateur. Tous conduits traversant l'habitacle doivent être en métal. De plus, si la batterie est aussi placée à l'intérieur, elle devra être attachée solidement et placée dans un caisson fermé. Nous recommandons fortement l'utilisation des caissons pour batteries marines.

**18. Recouvrement** : Toute réparation au plancher ou tout espace laissé par l'enlèvement de pièces dans les murs à feu doit être recouvert d'acier ou d'aluminium selon le cas.

**19. Capot** : Le capot du moteur et le couvercle du coffre arrière peuvent être dédoublés et facilement accessibles. Les barrures de capot (hood pins) sont obligatoires.

**20. Crochets de remorquage** : Une chaîne située après le pare-chocs arrière facilement repérable est obligatoire pour le remorquage du véhicule.

**21. Carrosserie** : Aucun bouchon de réservoir, attaches de remorque ou autres composantes ne doivent dépasser de la carrosserie.

**22. Électricité** : Un interrupteur de sécurité doit être fixé à un endroit accessible par les équipes de secours. L'interrupteur de sécurité doit être bien indiqué avec les lettres ON/OFF en peinture clairement visible (contrastant la voiture). L'interrupteur (switch) doit être sur la mise à terre (ground).

**23. Essence** : Une soupape de fermeture pour le carburant doit être fixée à un endroit facilement accessible au pilote et aux services de secours, et doit être clairement lettrée avec les mots **FUEL ON/OFF** avec des couleurs vives.

**24. Extincteur** : Nous exigeons que chaque emplacement dans les puits (remorque ou trailer) soit muni d'un extincteur par véhicule de course de 2½lbs minimum de type ABC, *celui-ci doit être fonctionnel, visible et facilement accessible.*

**25. RACEceiver** : Tous les compétiteurs de cette classe doivent avoir un "RACEceiver" "one way" pour aider à classer les autos et pour des raisons de sécurité. Ce système doit être en fonction en tout temps, sous peine de pénalité. NB. Le modèle "Scanner" est permis, mais tous les canaux doivent être à la fréquence de la piste. (454,000)

**26. Système de communication** : Aucun système de communication n'est permis pendant une course.

**28. Traction control** : Aucun système de traction ou de stabilité du véhicule permis.

**29. Sécurité** : Les poids et le driveshaft doivent être peints en blanc avec le numéro du véhicule inscrit dessus. Un cerceau autour du driveshaft est obligatoire.

**30. Conformité** : *Tout véhicule déjà inspecté et/ou déjà déclaré non-conforme par les années passées et qui est trouvé non-conforme lors d'une inspection avant course sera refusé en piste jusqu'à correction. Inspection possible en tout temps.*

**TOUT DROIT RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF DU SPEEDWAY**